



BOURSE AUX VELOS

Kilstett – Salle de la Musique et de la Culture
Dimanche 05 mars 2017

Règlement

Généralités

Le Cyclo Club de Kilstett organise une Bourse aux vélos le dimanche 05 mars 2017.

Cette Bourse aux Vélos est ouverte uniquement aux particuliers vendeurs ou acheteurs. Elle a été déclarée en Mairie de Kilstett.

Les vendeurs

Le vendeur se présente le dimanche 05 mars 2017 entre 9h et 12h à la salle pour le dépôt de ses vélos à mettre en vente. Il remet à l'organisateur un bulletin d'inscription dûment renseigné ainsi qu'une pièce d'identité. Une copie de la pièce d'identité est réalisée par l'organisateur. L'organisateur s'engage à n'exploiter les données personnelles que dans le cadre de cette Bourse aux Vélos.

L'organisateur tient à jour un registre des vendeurs qu'il remet à la mairie de Kilstett après cette Bourse aux Vélos.

L'identité du vendeur n'est pas communiquée à l'acheteur et l'identité de l'acheteur ne sera pas communiquée au vendeur.

Le vendeur ne peut déposer que 3 vélos d'occasion au maximum. Le vendeur remplit 1 Fiche de Dépôt par vélo. Les vélos déposés se voient apportés un numéro qui sera le seul identifiant pour l'ensemble de la Bourse aux Vélos. Le vendeur enlève les accessoires amovibles du vélo et en informe l'organisateur qui les stockera à part.

Le vendeur s'acquitte d'un droit de dépôt de 3,- € par vélos. Ce droit reste acquis à l'organisateur quel que soit le résultat de la vente. Le vendeur convient avec l'organisateur d'un prix de vente et éventuellement d'une limite de prix inférieure applicable entre 15h30 et 16h00 lors de la vente. Le vendeur ne sera pas présent en temps que tel lors de la vente au public. En cas de vente d'un vélo de plus de 30,- €, l'organisateur conserve 10% du montant de la vente et restitue le droit de dépôt. En cas de vente d'un vélo de moins de 30,- €, l'organisateur conserve uniquement le droit de dépôt.

Lors de la dépose, l'organisateur remet au vendeur une Attestation de Dépose signée par l'organisateur et le vendeur. Cette attestation comporte l'identité du vendeur ainsi que les références du matériel déposé (vélos et leurs éventuels accessoires). Avec cette attestation, le vendeur se présente à l'organisateur le dimanche 05 mars 2017 entre 17h30 et 19h00 pour récupérer soit le produit de la vente soit les vélos invendus. La présentation de l'attestation est impérative pour prétendre à toute récupération. Le produit de la vente est remis exclusivement sous forme de chèque. Tout vélo non récupéré après 19h00 ce dimanche 05 mars 2017 sera distribué par l'organisateur à des associations à finalités sociales.

Les acheteurs

Les vélos seront présentés au public à la vente le dimanche 05 mars 2017 de 14h00 à 16h00. Ces vélos sont identifiés par un numéro.

Le public dispose d'un catalogue qui reprend pour chaque vélo présenté : son numéro, sa description et son prix de vente. Les prix convenus avec le vendeur sont fermes jusqu'à 15h30 et peuvent être sujet à réduction, toujours en accord avec le vendeur, entre 15h30 et 16h00.

L'achat se fait par l'intermédiaire de l'organisateur. L'acheteur règle à l'organisateur sur place le montant de son achat. L'organisateur remet à l'acheteur une fiche d'achat qui reprend la description du matériel ainsi que le prix de vente. L'organisateur conserve un double de cette fiche d'achat. L'acheteur reconnaît sur cette fiche qu'il a examiné personnellement le matériel et qu'il renonce à tout recours contre l'organisateur en cas de dysfonctionnement ou vice caché.